

Mission Apprentissage, Formation, Insertion,
Transition et Éducation
Direction Animation et Vie Scolaire

Affaire suivie par

Evelyne Decaux

Poste tél.

03 87 33 64 13

Fax

D200902876

Email

Metz, le

18 Novembre 2009

Circulaire à tous les Chefs d'Etablissement

Objet : Soutien du Conseil Régional de Lorraine aux échanges de lycéens avec l'étranger.

Madame, Monsieur le Proviseur,
Madame, Monsieur le Directeur,

Pour donner toutes les chances aux lycéens lorrains de préparer leur vie professionnelle dans un monde toujours plus international, le Conseil Régional de Lorraine soutient financièrement chaque année les échanges collectifs de lycéens.

L'objectif est notamment d'encourager les échanges ayant pour principale vocation l'apprentissage d'une langue étrangère enseignée dans les Etablissements lorrains et une formation professionnelle de qualité.

Dans la sélection des dossiers, le Conseil Régional de Lorraine privilégiera les échanges au sein de ses pays et régions partenaires.

Par ailleurs, je vous informe que les échanges en tiers-lieu sont désormais également éligibles au soutien du Conseil Régional de Lorraine.

Le soutien du Conseil Régional sera déterminé par décision d'affectation, notamment en fonction du budget prévisionnel, de la destination de l'échange et de l'existence de la réciprocité de l'échange.

.../...



Cette année, dans le but d'alléger les procédures administratives et d'avoir une meilleure lisibilité des dossiers déposés, le Rectorat de l'Académie de Nancy-Metz et le Conseil Régional de Lorraine ont conçu un dossier de candidature commune.

Ainsi, nous vous prions de bien vouloir :

- Renseigner le dossier « Candidature d'échanges – lycée 2010 », téléchargeable :
 - sur le site internet du Conseil régional de Lorraine : <http://www.lorraine.eu>, rubrique Services en Ligne,
 - sur le site de la DAREIC : www.ac-nancy-metz.fr/reinter, espace documentation,
- *Remarque : concernant le cas particulier des échanges franco-allemands, il conviendra de remplir à la fois le dossier « candidature d'échanges – lycée 2010 » et la demande de subvention de l'OFAJ (deux formulaires existent : demande de subvention OFAJ – domicile du partenaire et demande de subvention OFAJ – tiers lieu). Ces formulaires sont également disponibles sur les sites mentionnés ci-dessus.*
- Faire parvenir le dossier rempli, sous format papier, à l'Inspection académique de votre département pour le **7 Décembre 2009** dernier délai.
- Après avis de l'Inspection académique, ce dossier sera envoyé à la DAREIC, Après expertise pédagogique de la DAREIC, il sera adressé au Conseil Régional pour instruction.

Enfin, la décision d'attribution des subventions du Conseil Régional de Lorraine interviendra lors des commissions permanentes.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes salutations les meilleures.

Le Président,
Pour le Président, par délégation,
La Vice-Présidente,



Claudine BARTHELEMY